

<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024 N°2024 - 30</p>
<p>Nombre de conseillers Présents : 11 Absents : 4 Excusés avec pouvoir : 2 Votants : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation</p> <p>Objet : RIFSEEP – IFSE ET CIA – modification versement – modification cadre emplois techniques</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Emmanuel Petat, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault. Excusés avec pouvoir : Monique Nowaczyk (a donné procuration à Denis Renault), Romain Grillot (a donné procuration à Cédric Butzer). Absentes : Brigitte Sève et Cindy Rochereau Secrétaire de séance : Josiane Charmont</p> <p>Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations précédentes des 22 juin 2016, 6 octobre 2017 et 12 octobre 2018 sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et sur le CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir).</p> <p>Il rappelle que les bénéficiaires sont les agents des cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques, d'animation, agent de maîtrise, animateur et ATSEM, que cette prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux contractuels de droit public remplaçant des agents administratifs, d'animation et Atsems, adjoints techniques et agents de maîtrises, techniciens et aux contractuels quels que soient leurs postes.</p> <p>M. le Maire rappelle que le versement des primes et indemnités était jusqu'à ce jour maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, les congés graves ou longues maladies, les accidents de service et maladies professionnelles et des maladies ordinaires.</p> <p>Il précise que lorsqu'un agent est placé en congé de maladie ordinaire, le RIFSEEP est maintenu entièrement jusqu'à sa reprise complète. Cette position ne lui semble pas équitable par rapport aux agents présents à leurs postes. Il propose qu'en cas de congé pour maladie ordinaire de verser ce RIFSEEP pendant 90 jours, puis de le suspendre au-delà du 91^{ème} jour (passage à demi-traitement de l'agent) jusqu'à la reprise entière de l'agent sur son poste.</p> <p>M. le Maire informe le conseil qu'une saisine et un projet de la délibération ont été transmis à la commission des instances paritaires du centre de gestion le 17 mai 2024,</p> <p>M. le Maire rappelle que, en raison de la modification du tableau des emplois communaux, les cadres d'emplois ont été modifiés entraînant l'ajout ou la suppression de poste.</p>

GROUPE		Montant de l'ISEE	Complément Indemnitaire Annuel
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	2 529.70 €	255 €
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2 177.43 €	220 €
	Adjoint d'animation	2 640.00 €	220 €
	Adjoint d'animation contractuel	1 283.28 €	128.28
Atsem	Atsem principal 1 ^{ère} classe	2 336.04 €	250 €
Administratif	Secrétaire général de mairie : Rédacteur et/ou	5 084.05 €	510 €
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		445 €
	Adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe	4 406.96 €	
Technique	Agent de maîtrise principal	2 435.76 €	250 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	2 151.72 €	220 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	241.56 €	50 €
	Adjoints techniques	2015.00 €	201.50 €
	Adjoint technique contractuel	1283.28 €	128.28 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : De modifier le versement des primes et indemnités lors des maladies ordinaires en maintenant pendant 90 jours son attribution complète, puis au 91^{ème} jour (passage à demi-traitement) les primes et indemnités seront suspendues jusqu'à la reprise totale de l'agent sur son activité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 001-210102133-20240607-2024_30-DE

Montant de l'IFSEE

Compte Indemnitaire

Berger Levrault

GROUPE			
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	2 529.70 €	255 €
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2 177.43 €	220 €
	Adjoint d'animation	2 640.00 €	220 €
Atsem	Atsem principal 1 ^{ère} classe	2 336.04 €	250 €
Administratif	Secrétaire général de mairie : Rédacteur t/ou	5084.05 €	510 €
	Adjointe administratif principal 1 ^{ère} classe	4 406.96 €	445 €
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		
Technique	Agent de maitrise principal	2 435.76 €	250 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	2 151.72 €	220 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	241.56 €	50 €
	Adjoints techniques	2015.00 €	201.50 €
	Adjoint technique contractuel	1283.28 €	128.32 €

Article 2

Tous les groupes d'emploi sont concernés par cette modification de versement du RIFSEEP.

Article 3

L'application de cette nouvelle disposition est applicable rétroactivement à partir du 1^{er} juin 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire
Lionel KLINGLER



Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le



ID : 001-210102133-20240607-2024_30-DE